

CHILI, FINLANDE, POLOGNE

Proposition de nommer un coordonnateur spécial
sur les mines terrestres antipersonnel

1. La Conférence du désarmement décide de nommer un coordonnateur spécial chargé de mener des consultations sur l'arrangement le plus approprié pour traiter de la question des mines terrestres antipersonnel au titre du point 6 de l'ordre du jour.
2. Le coordonnateur spécial remettra un rapport à la Conférence du désarmement avant la fin de mai 1997.
